

Technical notes  
for mine action



**Note technique 07.30 /01**  
Version 2.0

# **Accréditation des organisations d'action contre les mines : documents de candidature**

## Avertissement

Le présent document est distribué pour être utilisé, relu et commenté par la communauté de l'action contre les mines. Bien que le format utilisé soit similaire à celui des NILAM, il ne fait pas partie de cette série. Des changements peuvent intervenir sans préavis. Il ne faut en aucun cas faire référence à ce document comme à une NILAM.

Les destinataires de ce document sont invités à soumettre, accompagné des commentaires opportuns, toute notification de droits d'auteur dont ils ont connaissance, et à fournir les documents en attestant. Les commentaires doivent être envoyés à « [mineaction@un.org](mailto:mineaction@un.org) » ainsi qu'une copie à « [imas@gichd.org](mailto:imas@gichd.org) ».

Les informations contenues dans ce document proviennent d'un grand éventail de sources ouvertes et ont été, autant que possible, validées d'un point de vue technique. Les utilisateurs doivent avoir conscience des limites des informations contenues dans ce document. **Ils doivent aussi avoir conscience que ce document est uniquement consultatif : il ne s'agit pas de directives faisant autorité.**

## Table des matières

Sommaire.....	3
Avant-propos.....	4
Introduction .....	5
Accréditation – documents de candidature .....	6
1. Domaine d'application .....	6
2. Références.....	6
3. Termes et définitions .....	6
4. Documents de candidatures à l'accréditation .....	6
5. Recommandations .....	7
5.1. Autorité nationale de l'action contre les mines .....	7
5.2. Organisations de l'action contre les mines .....	7
Annexe 1 (normative) Références .....	8
Annexe 2 (informative) Documents de candidature à l'accréditation.....	9

## Avant-propos

L'action contre les mines s'effectue dans un environnement en constante évolution. De nouvelles menaces sont régulièrement identifiées, de meilleures méthodes sont développées, des technologies améliorées deviennent disponibles et une plus grande expérience remonte du terrain. Cet environnement changeant contraint à modifier les pratiques de gestion et les procédures opérationnelles, afin d'améliorer la sécurité et l'efficacité.

Le partage de l'information est une composante importante de l'amélioration de l'action contre les mines. L'information sur les menaces nouvelles doit être publiée sans délai. Les expériences et leçons apprises doivent également être partagées, au bénéfice de l'ensemble de la communauté de l'action contre les mines. Les Notes Techniques constituent l'un des nombreux moyens destinés au partage de l'information.

Les Notes Techniques fournissent un forum de partage de l'expérience et des leçons apprises en rassemblant, collationnant et publiant l'information technique sur des thèmes importants, particulièrement celle en lien avec la sécurité et la productivité. Les Notes Techniques complètent les questions et principes plus larges abordés dans les Normes Internationales de L'Action contre les Mines (NILAM).

Les Notes Techniques ne sont pas rédigées formellement avant leur publication. Elles reposent sur l'expérience pratique et l'information à disposition du public. Au fil du temps, certaines Notes Techniques peuvent être « promues » au rang de NILAM, alors que d'autres peuvent être retirées si elles ne sont plus pertinentes ou si elles sont remplacées par des informations plus récentes.

Les Notes Techniques ne sont ni des documents légaux, ni des NILAM. Il n'y a aucune obligation légale à accepter les conseils fournis par une note technique. Elles sont purement consultatives et ont uniquement pour but de compléter les connaissances techniques ou de fournir des directives supplémentaires sur la mise en œuvre des NILAM.

Les Notes Techniques sont compilées par le Centre International de Déminage Humanitaire de Genève (CIDH-G), pour le compte du Service de la lutte antimine des Nations Unies (UNMAS), en support de la communauté internationale de l'action contre les mines. Elles reposent sur l'information apportée par la communauté de l'action contre les mines et ne font pas l'objet de débat avant leur publication. Elles sont révisées régulièrement. Toute information à inclure dans une Note Technique, ainsi que tout commentaire, peut être fourni au gestionnaire des Notes Techniques par l'intermédiaire du site internet du CIDHG : [www.gichd.org](http://www.gichd.org), ou par message direct à « [imas\(at\)gichd.org](mailto:imas(at)gichd.org) ».

## Introduction

La NILAM 9.10 indique les méthodes pour atteindre la qualité du processus de dépollution en adoptant une approche en deux étapes. L'étape 1 (l'assurance qualité) implique l'accréditation et la supervision de l'organisation de déminage, avant et pendant le processus de dépollution. L'étape 2 (contrôle de la qualité) implique l'inspection du terrain déminé avant sa restitution officielle à ses bénéficiaires.

La plupart des autorités nationales de l'action contre les mines (ANLAM) appliquent déjà certaines procédures d'accréditation. L'étendue et la forme de ces accréditations diffèrent selon les pays mais ont un but commun : établir et confirmer la qualité des organisations de déminage, y compris celles qui ont des moyens spécialisés tels que des chiens détecteurs d'explosifs de mines (CDEM) ou des véhicules de déminage (VDD). L'accréditation est également nécessaire aux organisations impliquées dans l'assurance qualité et le contrôle de qualité après dépollution.

La NILAM 07.30 pose les conditions de l'accréditation des organisations de déminage par les autorités nationales de l'action contre les mines ou leurs représentants. Elle implique une grande variété de facteurs, mais ne fournit aucun modèle de documentation. (La délivrance de licences est un processus distinct ; il s'agit de l'autorisation officielle délivrée par une autorité nationale de l'action contre les mines pour autoriser une organisation de déminage à conduire des tâches techniques spécifiques).

En réponse aux demandes du terrain, l'UNOPS a développé un formulaire type de candidature à l'accréditation. Celui-ci a ensuite été progressivement amendé, et est maintenant disponible dans la présente note technique.

## **Accréditation – documents de candidature**

### **1. Domaine d'application**

La présente Note Technique contient des documents de candidature qui pourraient être utilisés par les autorités de l'action contre les mines (ANLAM) et/ou les centres de coordination de l'action contre les mines (CLAM) pour aider à l'accréditation des organisations de l'action contre les mines. Elle est destinée à compléter la NILAM 07.30 (Accréditation des organisations et des opérations de déminage/dépollution).

### **2. Références**

Une liste des références normatives est donnée en annexe 1. Les références normatives sont des documents importants auxquels la présente note technique renvoie ; elles font partie intégrante des dispositions de celle-ci.

### **3. Termes et définitions**

Pour une liste de termes et définitions, se référer aux NILAM 04.10 et NILAM 07.30.

Dans les Notes Techniques, les termes « devrait » et « peut » sont utilisés pour exprimer le niveau requis d'obligation. Cette utilisation est cohérente avec le langage utilisé dans les normes internationales de l'action contre les mines (NILAM) et dans les guides.

a) devrait (should) est utilisé pour indiquer les exigences, procédés ou spécifications préférables ;

b) peut (may) est utilisé pour indiquer un procédé ou un mode opératoire possible.

### **4. Documents de candidature à l'accréditation**

Un formulaire type de candidature, pour les organisations de l'action contre les mines qui recherchent une accréditation, est joint à l'Annexe 2.

L'adoption de ces documents par les autorités nationales de l'action contre les mines, ou leurs représentants, permettrait une cohérence entre les différentes autorités nationales. Elle serait également très bénéfique aux organisations désireuses d'obtenir une accréditation, car une approche commune réduirait significativement la charge de travail administratif dans ce domaine.

## **5. Recommandations**

### **5.1. Autorité nationale de l'action contre les mines**

L'autorité nationale de l'action contre les mines devrait adopter les documents de candidature à l'accréditation contenus dans cette note technique.

### **5.2. Organisations de l'action contre les mines**

Les organisations de l'action contre les mines devraient adopter les documents de candidature à l'accréditation contenus dans cette note technique comme format type pour leur candidature à l'accréditation.

## **Annexe 1** **(normative)**

### **Références**

Les documents ci-dessous, lorsqu'il y est fait référence dans le texte de cette note technique, en font partie intégrante.

- a) ISO 9001:2000. Gestion de la qualité ;
- b) NILAM 04.10 Glossaire des termes et abréviations concernant l'action contre les mines ;
- c) NILAM 07.30. Accréditation des organisations et des opérations de déminage/dépollution.

Il est recommandé d'utiliser la version/édition la plus récente de ces références. Le service de l'action antimine des Nations Unies (UNMAS) conserve une copie de toutes les références utilisées dans cette note technique. Un registre des dernières versions/éditions des normes et références NILAM est archivé au service de l'action antimine des Nations Unies et peut être consultée sur son site web (<http://www.mineaction.org/>). Il est conseillé aux autorités nationales de l'action contre les mines, aux employeurs et autres instances et organisations concernées, de se procurer une copie de ces textes avant de mettre en place un programme d'action contre les mines.

La dernière version des notes techniques peut aussi être consultée sur le site E-MINE du service de l'action antimine des Nations Unies web (<http://www.mineaction.org/>), ainsi que sur le site dédié « [www.mineactionstandards.org](http://www.mineactionstandards.org) ».

## Annexe 2

(Informative)

**Document de candidature** (Le formulaire suivant est un document à part entière.)

### Candidature à l'accréditation

**Programme national d'action contre les mines du ... (Pays)**

**Référence du projet : ...**

**Nom de l'organisation d'action contre les mines candidate à l'accréditation : ...**

Remarques à l'attention des candidats:

1. Veuillez répondre à toutes les questions.
2. Veuillez répondre dans le format proposé.
3. Veuillez conserver une copie de votre candidature.
4. Si une candidature conjointe est proposée, toutes les organisations participantes doivent fournir les informations demandées.
5. Les données financières du projet doivent être indiquées en dollar US (\$USD) sauf indication contraire.

Forme du document	
SECTION	SUJET
PRE	Page-titre et Remarques
1	Structure et organisation
2	Renseignements financiers
3	Information sur les candidatures conjointes (partenariats)
4	Ressources : Personnel
5	Ressources : Equipement et installations
6	Ressources : Autres
7	Expérience : Projets géographiques pertinents passés
8	Expérience : Projets pertinents en cours
9	Autres informations
A	Révision des POPs techniques
B	Assurances (échelle des garanties)

## 1. Structure et organisation

### 1.1. Coordonnées de l'organisation d'action contre les mines

<b>Nom de l'organisation :</b>	
<b>Adresse postale:</b>	
<b>Téléphone:</b>	
<b>Fax:</b>	
<b>Courriel :</b>	
<b>URL site internet:</b>	
<b>Adresse:</b>	
<b>Numéro d'enregistrement caritatif :</b> (pour les ONG)	
<b>Numéro national d'enregistrement de l'organisation d'action contre les mines:</b> (Pour les organisations commerciales)	

### 1.2. Structure de l'organisation

(Veuillez inclure tous détails ainsi qu'un organigramme ; indiquer les noms).

### 1.3. Représentation proposée dans le pays

(Veuillez inclure les détails de vos propositions de structure organisationnelle dans le pays, y compris les arrangements en matière de sous-traitance et de partenariat).

(Veuillez ne pas inclure ici la totalité des informations sur les partenariats. Ces renseignements sont à fournir dans la section 3).

### 1.4. Information technique

(Ceci se réfère à l'expérience collective de l'organisation d'action contre les mines en tant que telle, et pas à celle des individus qu'elle emploie).

DOMAINE	DETAILS
<b>Années d'expérience dans l'action contre les mines :</b>	
<b>Domaines de spécialisation</b>	
Destruction d'engins explosifs :	
Déminage Manuel :	
Chien détecteurs d'explosifs de mines (CDEM) :	
Dépollution Mécanique :	
Education au risque des mines :	
Enquête :	
Autres :	

**1.5. Capacité de gestion de projets**

(Expliquez les antécédents de l'organisation en termes de méthodologie et de capacité de gestion de projet).

**1.6. Procédures opérationnelles permanentes (POP)**

(Joignez une copie des POP des organisations d'action contre les mines qui concernent ce projet. Listez-les ci-dessous, avec renvoi vers les documents annexés. Un exemple de liste de contrôle des POP pour le déminage est disponible en Annexe A)

**1.7. Procédures de planification logistique**

(Expliquez la politique et la méthodologie de l'organisation pour la planification logistique. Ceci devrait inclure les détails concernant la façon de passer les marchés, d'évaluer l'équipement, la maintenance et les plannings de réparation).

**1.8. Politique de gestion de la qualité**

(Veuillez expliquer et fournir des preuves de la politique, et des procédures de gestion de la qualité, mises en place par l'organisation).

**1.9. Sécurité et santé au travail**

(Veuillez décrire et fournir des preuves de la politique de sécurité et de santé au travail mise en place par l'organisation).

**1.10. Organisations associées**

(Ceci ne doit pas inclure le détail des propositions de partenariats, qui sont à traiter dans la section 3).

<b>RÔLE DANS LE PROJET:</b>	
<b>Liens: (subsidaire, parent, autre)</b>	
<b>Nom de l'organisation :</b> <b>Spécialité/Activité:</b> <b>Adresse postale:</b>	
<b>Téléphone:</b>	
<b>Fax:</b>	
<b>Courriel :</b>	
<b>URL site internet:</b> <b>Adresse:</b>	

<b>Numéro d'enregistrement caritatif :</b> (pour les ONG)	
<b>Numéro national d'enregistrement de l'organisation d'action contre les mines:</b> (Pour les organisations commerciales)	

**1.11. Accréditations existantes**

<b>ISO :</b>	
<b>Nationale :</b>	
<b>Autres Autorités Nationales d'Action contre les Mines :</b> (listez les accréditations en cours avec d'autres ANLAM)	
<b>Autres :</b>	

## 2. Renseignements financiers

### 2.1. Capital (USD\$)<sup>1</sup>

Capital :	
Autorisé :	
Actualisé :	

### 2.2. Valeur annuelle des opérations récentes d'action contre les mines (en milliers de USD\$)

PROJET	ANLAM	Année en cours : N	Année N-1	Année N-2	Année N-3	Année N-4	Année N-5	REMARQUES

### 2.3. Comptes des organisations d'action contre les mines

(Veuillez joindre des copies des comptes de l'organisation pour les trois années financières précédentes. Elles devront inclure les analyses « Bénéfices/Pertes » et « Actif/Passif ». Lister ci-dessous les différentes annexes jointes).

### 2.4. Références bancaires

(Veuillez établir une liste contenant nom et adresse des banques pouvant fournir des références).

### 2.5. Historique des litiges

(Veuillez inclure l'historique des litiges et arbitrages dont ont fait l'objet des contrats de l'organisation dans les 6 dernières années ou qui sont actuellement en cours. Veuillez indiquer pour chaque cas l'année, le nom de l'employeur, la cause du litige, l'enjeu du litige, le montant concerné et si le résultat a été en faveur ou contre l'organisation).

### 2.6. Assurance

(Veuillez fournir des détails sur la couverture d'assurance médicale et d'assurance vie pour les employés, et d'assurance pour les risques causés aux tiers. Si auto-assuré, fournir une preuve financière d'adéquation avec les NILAM)

(Il est recommandé de fournir les assurances en conformité avec le contenu de l'annexe B).

<sup>1</sup> Pour les organisations de l'action contre les mines dont le chiffre d'affaire annuel excède 1 million de dollars US, une copie certifiée du dernier compte annuel doit également être fournie.

### 3. Propositions de partenariats

(Si l'organisation souhaite établir des partenariats pour mener son projet, veuillez donner les informations suivantes ; dans le cas contraire indiquez « non applicable »).

#### 3.1. Coordonnées de l'organisation partenaire

<b>Nom de l'organisation :</b> <b>Spécialité/Activité:</b>	
<b>Adresse postale:</b>	
<b>Téléphone:</b>	
<b>Fax:</b>	
<b>Courriel :</b>	
<b>URL site internet:</b>	
<b>Adresse:</b>	
<b>Numéro d'enregistrement caritatif :</b> (pour les ONG)	
<b>Numéro national d'enregistrement de l'organisation d'action contre les mines:</b> (Pour les organisations commerciales)	

#### 3.2. Références bancaires

(Veuillez lister noms et adresses des banques pouvant fournir des références).

#### 3.3. Historique des litiges

(Veuillez inclure l'historique des litiges et arbitrages dont ont fait l'objet des contrats de l'organisation dans les 6 dernières années ou qui sont actuellement en cours. Veuillez indiquer pour chaque cas l'année, le nom de l'employeur, la cause du litige, l'enjeu du litige, le montant concerné et si le résultat a été en faveur ou contre l'organisation).

## 4. Ressources : Personnel

### 4.1. Nombre de salariés

(Veuillez indiquer le nombre de salariés dans chaque lieu lié à l'organisation. Les projets peuvent être listés par pays pour des raisons de commodité).

LIEU	GESTION	TECHNIQUE	ADMINISTRATION	REMARQUES
Siège :				
Projet (international)				
Projet (local)				
TOTAL				

### 4.2. Expérience en gestion

(Veuillez décrire les qualifications formelles et l'expérience de l'équipe de dirigeants située au siège, et lister leur appartenance à des instituts ou organismes professionnels reconnus).

POSITION	NOM	QUALIFICATIONS	EXPERIENCE
Directeur général			
Responsable opérations			
Responsable qualité			
Responsable sécurité			

### 4.3. Personnel proposé pour le projet

(Veuillez décrire les qualifications formelles et l'expérience de l'équipe de dirigeants située au siège, et lister leur appartenance à des instituts ou organismes professionnels reconnus).

POSITION	NOM	QUALIFICATIONS	EXPERIENCE (y compris contrats précédents)
Responsable projet			
Conseiller technique			
Responsable qualité			
Responsable sécurité			

### 4.4. Programmes de formation des cadres

(Veuillez décrire et fournir des preuves de l'existence de programmes de formation des cadres).

### 4.5. Programmes de développement des qualifications des employés

(Veuillez décrire et fournir des preuves de l'existence de programmes de développement des qualifications des employés).

## **5. Ressources : équipement et installations**

*(Sur la base des informations fournies dans les documents de pré-qualification, veuillez indiquer les installations et équipements de déminage/dépollution considérés comme nécessaires par l'organisation pour prendre en charge le projet. Indiquez si l'organisation possède déjà ces équipements ou s'ils seront achetés, loués ou empruntés).*

## 6. Ressources : autres

*(S'il est connu prévisible que certaines parties du contrat seront sous-traitées, indiquez la nature du travail confié au(x) sous-traitant(s) et, si possible indiquez leur nom et adresse).*

Nom du sous-traitant :	
Spécialité/Activité :	
Adresse postale :	
Téléphone :	
Fax :	
Courriel :	
URL site internet :	
Numéro d'enregistrement caritatif (pour les ONG) :	
Numéro national d'enregistrement de l'organisation d'action contre les mines (pour les sociétés commerciales) :	

## 7. Expérience : Projets géographiques pertinents passés

*(Veuillez lister les pays dans lesquels votre organisation a conduit un projet similaire)*

*(Le nom du contractant /donateur ainsi que les références du financeur **doivent** être incluses dans la colonne remarques)*

PAYS	PROJET	ANNEE	VALEUR (USD\$)	REMARQUES

## 8. Expérience : projets pertinents en cours

*(Listez les pays dans lesquels votre organisation conduit actuellement des projets similaires)*

PAYS	PROJET	ANNEE	VALEUR (USD\$)	REMARQUES

## 9. Autres informations éventuelles

**Je certifie que les informations contenues dans ce formulaire de candidature sont, à ma connaissance, véritables et complètes. J'autorise l'autorité nationale de l'action contre les mines à vérifier les informations fournies.**

**Je comprends que toute information erronée peut justifier la non-accréditation, la suspension et/ou l'annulation de l'accréditation.**

**Signature :**

**Fonction :**

**Date :**

**Annexe A : Révision des POP techniques**

N°	Sujet	Normes ANLAM/CLAM	Acceptable	Non acceptable	REMARQUES
1	Introduction, synthèse, enregistrement des amendements, dates				
2	Structure de supervision des sites d'opération				
3	Responsabilité du personnel sur le site				
4	Démineur en ligne et procédures de relève				
5	Outils et procédures pour fils-pièges en lignes				
6	Actions lorsqu'un fil piège est détecté				
7	Outils et procédures pour couper la végétation en lignes				
8	Outils et procédures pour le sondage manuel en lignes				
9	Outils et procédures pour l'utilisation de détecteurs de métaux				
10	Actions lors de la découverte d'une mine				
11	Procédures de dégagement de mines enterrées				
12	Procédures de relevage de mines à distance				
13	Destruction journalière de mines et MNE				
14	Méthodes pour les enquêtes & marquage de zones minées				
15	Diagramme type de disposition du site				
16	Explosifs et Procédures de destruction				
17	Transport et stockage d'explosifs				
18	Communications et procédures radio				
19	Procédures pour rendre compte au CLAM : semaine/mois				
20	Procédures de transfert de responsabilités du terrain déminé				
21	Sécurité du site d'opération				
22	Procédures de visite sur les sites d'opération				
23	Couverture médicale et procédures d'évacuation des victimes				
24	Procédures de contrôle de la qualité				
25	Manœuvres et procédures d'utilisation de CDEM				
26	Rapports et enquêtes sur les accidents				
27	Manœuvres et procédures de déminage mécanique				
28	Manœuvres de dégagement des bâtiments				
29	Manœuvres de dépiégeage				
30	Equipement de protection individuelle : combinaisons / vestes, casques / visières				
31	Détecteur de métaux : Maintenance, calibrage et test				

**Remarques de l'équipe d'assurance qualité et d'évaluation de l'ANLAM / CLAM**

N°	Remarques

## Annexe B

### Guide pour l'assurance des démineurs en cas d'accident en service ayant entraîné des blessures ou la mort

L'assurance en cas de mort ou d'incapacité totale permanente pour les ressortissants nationaux doit être décidée par l'autorité nationale d'action contre les mines. Il faut également garder à l'esprit que, dans les pays en voie de développement, un démineur est souvent la principale source de revenu d'une famille nombreuse.

Les blessures de moindre gravité doivent être couvertes selon une échelle glissante de compensation financière<sup>2</sup>, (parfois appelée « l'échelle continentale ») dont voici un exemple illustratif :

N°	Type de blessure	Compensation US\$ gauche	Compensation US\$ droit	Remarques
1	Mort	18 000		
2	Incapacité totale permanente	18 000		
3	Folie incurable	18 000		
4	Paralysie organique totale	18 000		
5	Perte totale permanente de la vision d'un œil			
6	Perte totale permanente de la vision des deux yeux			
7	Perte totale permanente de l'ouïe d'une oreille			
8	Perte totale permanente de l'ouïe des deux oreilles	7500		
9	Perte du pouce	3240	3750	Inversé pour les gauchers
10	Perte de l'index	2300	2750	Inversé pour les gauchers
11	Perte d'un autre doigt	1400	1950	Inversé pour les gauchers
12	Perte totale et permanente de l'usage d'une épaule ou d'un coude	3700	4600	Inversé pour les gauchers
13	Perte totale et permanente de l'usage d'un poignet	2750	3700	Inversé pour les gauchers
14	Perte d'un gros orteil	1851		
15	Perte d'un autre orteil	1500		
16	Perte totale et permanente de l'usage d'une hanche, d'un genou ou d'une cheville	3700		
17	Retrait de la mâchoire inférieure par opération chirurgicale	5500		
18	Amputation de 5cm ou plus d'un membre inférieur	2750		

<sup>2</sup> Ces chiffres sont basés sur les conditions retenues par l'UNMEE et sont données à titre d'illustration seulement. D'autres autorités nationales de l'action contre les mines peuvent établir des conditions différentes.